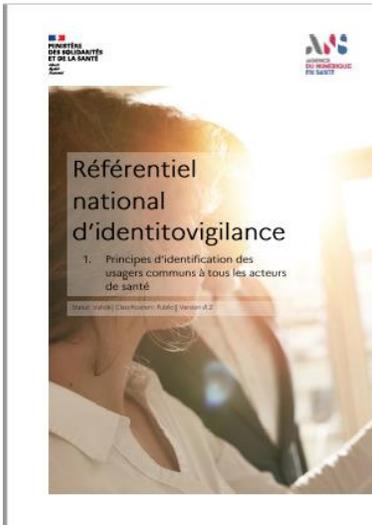




RNIV-INS | Information



RNIV - INS GRADeS BFC

Présentation du GRADeS et de l'intervenant



GRADeS | Bourgogne-Franche-Comté

- Groupement Régional d'Appui et de Développement de la eSANTÉ

Collaboration avec l'ANS pour déployer le RNIV et l'INS



Porteur des applications régionales en lien avec le serveur régional d'identités patients

➡ Plateforme TELMI, Outils de coordination DCC/CURSUS/eTICSS

- Référent IDV au sein de l'équipe IDV appartenant au GRADeS

Participe au déploiement du RNIV et de l'INS

Collaboration avec les utilisateurs des applications pour l'amélioration constante de la qualité des identités présentes dans le SRI

Le GRADeS BFC : ambassadeur de la e-santé en région

- Notre statut :

- ✓ Groupement d'Intérêt Public (GIP) depuis septembre 2019.
- ✓ Résultat du rapprochement des groupements de coopération sanitaire (GCS) e-santé Bourgogne et Emosist (Franche-Comté) suite à la fusion des régions.

- Nos missions :

- ✓ CONDUIRE & DÉVELOPPER des projets dans le cadre de la stratégie de e-santé régionale
- ✓ ACCOMPAGNER & PROMOUVOIR les usages des services e-santé

- Notre écosystème : nos membres, l'ARS, les établissements de santé (publics, privés), les structures médico-sociales et les acteurs libéraux (MSP, URPS....)

Opérateur de la e-santé en région

- Rapprocher les usagers et les professionnels de santé au-delà des territoires.
- Permettre l'accès au système de santé avec les outils numériques pour les professionnels et pour les usagers.
- Faciliter le décloisonnement des acteurs de santé par le numérique.
- Améliorer la qualité de la prise en charge des patients et des parcours de soins.
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie régionale de e-santé portée par l'ARS BFC.
- Accompagner et mettre en œuvre des projets e-santé.

Sommaire

- **Introduction**

- Contexte
- Définition de l'identitovigilance
- Présentation du réseau 3 RIV



- **Présentations**

- Référentiel national d'identitovigilance
- Identifiant national de santé



- **Bonnes pratiques en identitovigilance**

- Identification primaire
- Gestion des risques
- Rôle du référent en identitovigilance



Introduction

Contexte

Objectif

Définition de l'identitovigilance

Présentation du réseau 3 RIV

Contexte

- Sécuriser le parcours de soin usagers
- Fiabiliser le partage des données de santé
- Limiter les risques d'erreur d'identitovigilance souvent d'origine humaine

Objectif

Fiabiliser l'identification de l'utilisateur
et sécuriser le partage des données
de santé



Définition

Identitovigilance

Organisation et mise en œuvre d'un système de **surveillance**, de **correction** et de **prévention des erreurs et risques** liés à l'identification de l'utilisateur.

Présentation du 3RIV

- **Réseau des référents régionaux en identitovigilance**

- Créé en février 2020
 - Fédérer les référents régionaux en identitovigilance
 - Harmoniser les pratiques au niveau national
- Formalise les bonnes pratiques et des documents pratiques
 - RNIV
 - Fiches pratiques
 - Affiches
 - Canevas du présent webinaire
- Tisse des relations utiles avec des représentants
 - Du ministère de la santé et des agences nationales (ANS, HAS, ANAP)
 - Des professionnels de santé (EFS, radiologues, biologistes, médecins libéraux, médico-social)
 - Des usagers



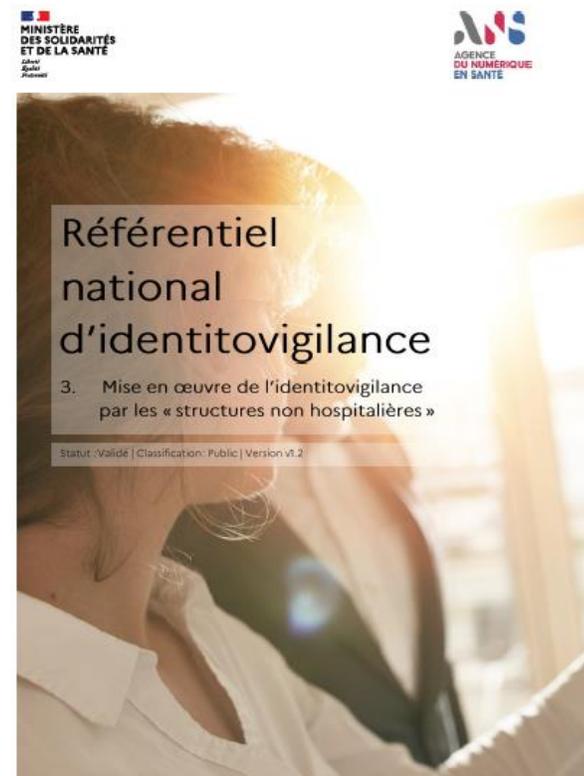
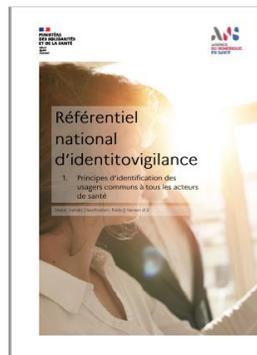
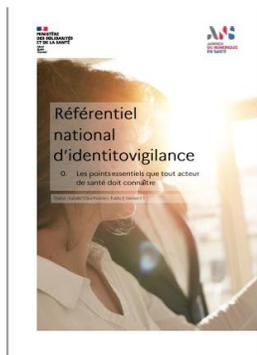
RÉSEAU DES
RÉFÉRENTS RÉGIONAUX
D'IDENTITOVIGILANCE

Présentations

Référentiel identitovigilance

Identifiant national de santé

Référentiel national d'identitovigilance



RNIV

- **Document de référence national**

- Formalisé par un groupe de travail national représentant
 - Le ministère de la santé
 - Des représentants du 3RIV de plusieurs régions pilotes (IDF, NAQ, OCC, PACA)
 - L'Agence du numérique en santé (ANS)
 - La Haute autorité de santé (HAS)
- Précise les bonnes pratiques en identitovigilance
- S'inscrit dans un contexte d'échanges avec les différents acteurs
 - Agents administratifs
 - Professionnels de santé
 - Éditeurs logiciels
- Construit en parallèle du *Guide d'implémentation de l'INS dans les logiciels* (ANS)

RNIV

- **A qui le RNIV est-il opposable ?**
 - Aux acteurs de santé : professionnels et usagers
 - Aux éditeurs de logiciels métiers : par le biais des exigences relatives aux SI

- **Pourquoi avoir créé de nouvelles règles ?**
 - Adapter les pratiques aux normes imposées par l'arrivée de l'INS
 - Moderniser les concepts d'identification en tenant compte de l'évolution de l'informatique
 - Harmoniser les pratiques dans tous les secteurs de la santé
 - Sécuriser les parcours de santé

Exigences du référentiel national d'identitovigilance

Traits stricts :

- Nom de naissance
- Premier prénom de naissance
- Date de naissance
- Sexe
- Lieu de naissance (code INSEE)

Recherche d'antériorité

Indispensable pour éviter la création de doublons

- Si doublon

Risque de perte de données

Interopérabilité impossible

Identifiant national de santé

L'INS, pourquoi faire

L'INS, c'est quoi

Modalités de recueil des traits stricts

Partage de l'identité numérique

Identification primaire

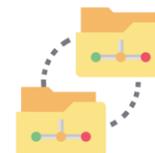


L'INS, pourquoi faire

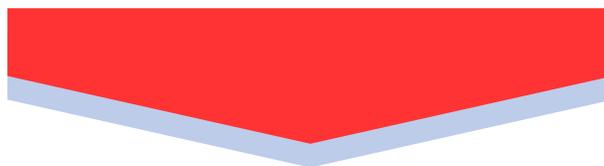
- Disposer d'un identifiant unique et pérenne afin de :



Sécuriser le référencement
des données de santé et
administratives des usagers



Faciliter l'échange et le partage des
données de santé entre acteurs du
parcours de santé



A ce titre, **l'INS est fondamental pour la qualité
et la sécurité** de la prise en charge

L'INS, c'est quoi

C'est l'identité numérique de référence fournie par le téléservice INSi

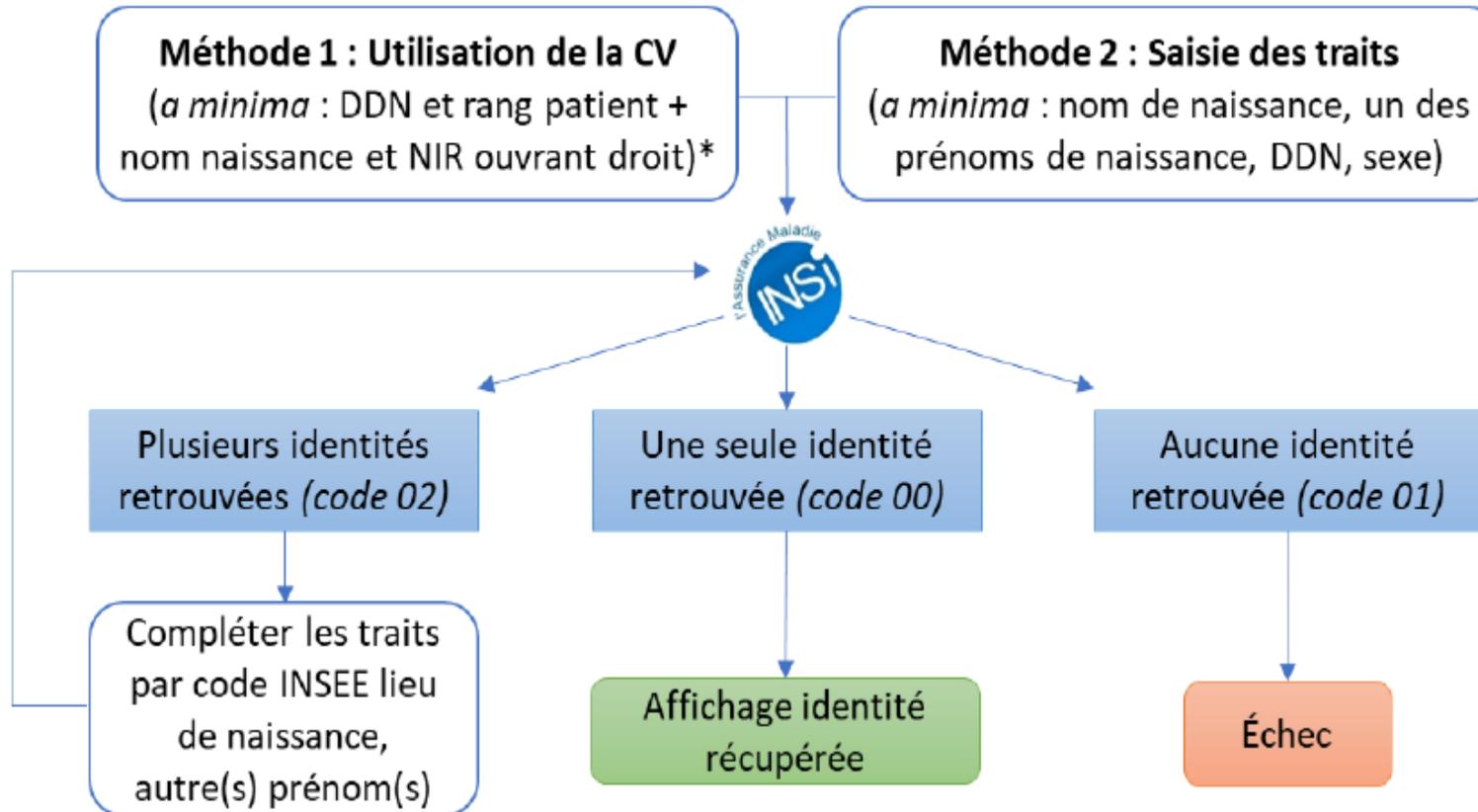
Cette identité INS comprend :

- Le matricule INS (NIR / NIA)
- OID : Identifie l'origine de l'identité (Etablissement, GHT, GAP associées aux applications)
- Les traits INS issus des bases nationales de référence :
 - Nom de naissance
 - Prénom(s) de naissance
 - Date de naissance
 - Sexe
 - Code INSEE du lieu de naissance

Exemple fictif de l'ensemble des traits de l'identité INS renvoyée par le téléservice INSi :

<i>Nom</i>	<i>Prénom(s)</i>	<i>Sexe</i>	<i>DDN</i>	<i>Lieu nais.</i>	<i>Matricule INS</i>	<i>OID</i>
<i>DARK</i>	<i>JEANNE MARIE CECILE</i>	<i>F</i>	<i>30/05/1960</i>	<i>88154</i>	<i>260058815400233</i>	<i>1.2.250.1.213.1.4.8</i>

Interrogation du téléservice INSi possible selon 2 modalités

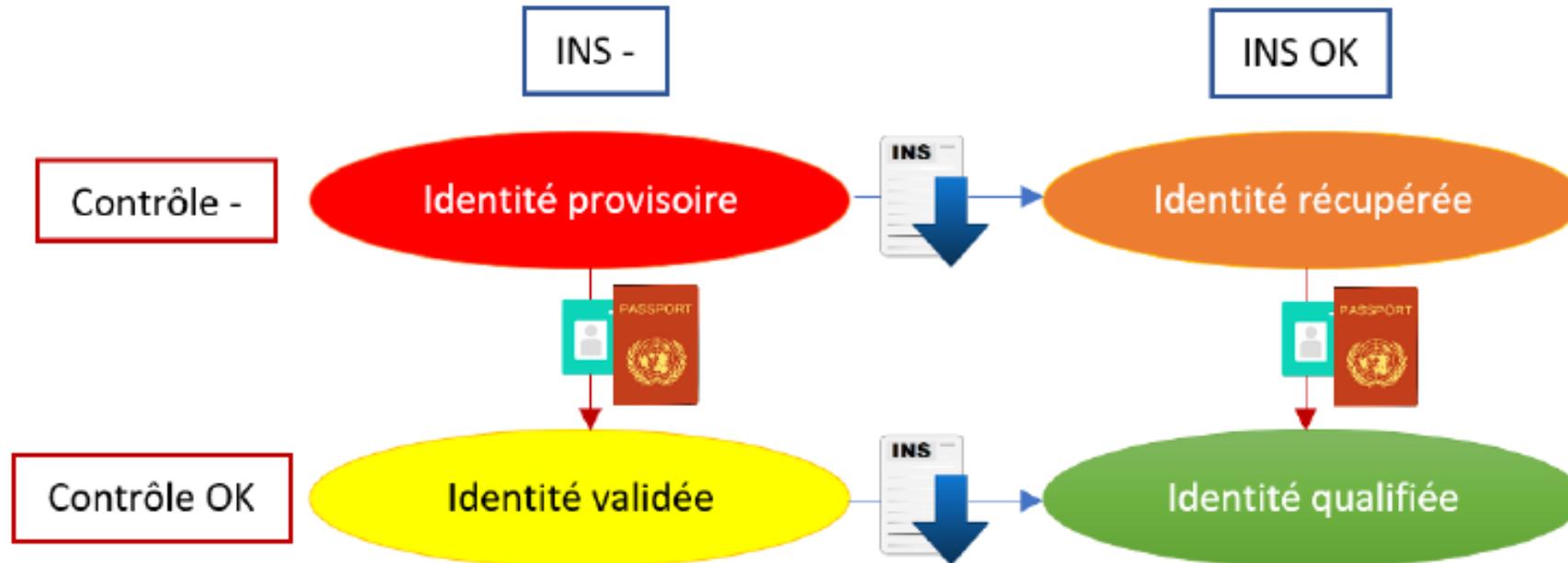


Les informations récupérées du téléservice INSi font l'objet d'un stockage et d'une traçabilité au niveau du système d'information de santé

Interrogation du téléservice INSi possible selon 2 modalités

- Opération de recherche par utilisation de la carte vitale :
A privilégier chaque fois que possible
- Opération de recherche par saisie de traits d'identité utilisée lorsque:
 - La carte vitale n'est pas présentée par l'assuré
 - L'accès à la carte vitale n'est pas opérationnel
 - La recherche avec la carte vitale est infructueuse
 - L'identité numérique à été transmise par un tiers

Statuts de confiance d'une identité numérique



Tout système d'information en santé doit permettre d'attribuer un des 4 statuts de confiance à chaque identité numérique stockée

Statuts de confiance d'une identité numérique

- **Identité provisoire** : attribué a toute identité numérique créée sans utilisation du téléservice
- **Identité récupérée** : attribué lorsque l'identité numérique est créée à partir de l'identité INS récupérée après l'interrogation du téléservice
- **Identité validée** : attribué après Contrôle de cohérence entre les traits enregistré de l'identité provisoire et ceux portés par le dispositif d'identification à haut niveau de confiance
- **Identité qualifiée** : attribué lorsque la récupération de l'identité INS (ou sa vérification) à partir du téléservice INSi et le contrôle de cohérence des traits enregistrés avec ceux portés par un dispositif a haut niveau de confiance sont associés

Partage de l'identité numérique

- **Le partage de l'identité numérique est possible**
 - Lors de l'envoi de données de santé par voie informatique
 - Lors de l'impression et de l'envoi de documents d'information médicale par voie postale et/ou messagerie sécurisée
 - Lors de l'édition d'étiquettes accompagnant l'envoi de documents ou d'échantillons
- **Le partage du matricule INS n'est possible qu'au statut *Identité qualifiée*:**
 - Une identité ne sera qualifiée que si elle est validée par un document preuve de forte confiance et retournée par la plateforme INSi

Identification primaire

- Attribution au patient d'une identité numérique **unique**
- Recouvre les étapes de **recherche, de création, de modification** d'une identité ainsi que l'attribution d'un **statut de confiance** aux données enregistrées

Gestion des risques

Rôle de référent en identitovigilance
Risques spécifiques à l'identitovigilance

The infographic is titled "Cherchez l'erreur." and illustrates the importance of using the National Health Identity (INS) to avoid errors. It features six scenarios where a person's name is misspelled or combined incorrectly, leading to potential confusion. The scenarios are:

- GARCIA Sarah-Lou chez son médecin
- GARCIA-HAMADI Sara-Lou chez son dentiste
- HAMADI Sara-Lou chez son kiné
- GARCIA-HAMADI Sara Lou chez son gynéco
- GARCIA-HAMMADI Sarah-Lou à son hôpital
- GARCIA HAMADI Sarah-Lou dans son labo

The central figure in the second row is highlighted with a dashed circle and the letters "IN" and "S" next to it, representing the correct use of the INS. Below the scenarios, the text reads: "L'utilisation de votre Identité Nationale de Santé (INS) permet d'éviter les erreurs ou la création de plusieurs dossiers vous concernant. Afin de valider cette identité, les professionnels participant à votre prise en charge vous demanderont votre pièce d'identité, au moins une fois."

Logos at the bottom include: ANS (Agence Nationale de Santé), Assurance Maladie, Assomville, and the logo of the French Republic.

Rôle du référent en identitovigilance

- **Pilotage :**

- Est identifié au niveau régional
- Participe aux instances stratégiques
- Participe aux réunions régionales

- **Opérationnelle :**

- Participe à la formation des professionnels et à la sensibilisation des usagers
- Accompagne les bonnes pratiques en identitovigilance

Risques spécifiques

Doublon

- Définition : Un même usager possède plusieurs identités numériques dans la structure
- Sources :
 - Difficultés d'identification de l'utilisateur
 - Mauvaises pratiques d'identification primaire (recherche de dossier, règles de saisie)
- Conséquences :
 - Les données de santé sont réparties dans plusieurs dossiers
 - Des informations essentielles à la prise en charge peuvent manquer

Collision

- Définition : les données de plusieurs usagers sont rassemblées sous une même identité dans un même dossier

Pour en savoir plus

- **Arrêté du 27 mai 2021 portant approbation des modifications apportées au référentiel «Identifiant national de santé»**
- **RNIV 0 « Points essentiels que tout acteur de santé doit connaître »**
- **RNIV 1 « Principes d'identification des usagers communs a tous les acteurs de santé »**
- **RNIV 3 « Mise en en œuvre de l'identitovigilance par les structures non hospitalières »**
- **ANS Référentiel de l'identifiant National de santé**
- **Guide d'implémentation de l'INS**



Merci pour votre attention

Avez-vous des questions ?